

École secondaire de Rivière-du-Loup

320 rue Saint-Pierre

Rivière-du-Loup, Québec, Canada

Politique d'intégrité intellectuelle (PEI)



Date de révision : 2025-2026

ESRDL

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
But de l'intégrité intellectuelle	2
Philosophie de l'établissement.....	3
Droits et responsabilités	4
Établissement	4
Enseignant(e)s	4
Élèves.....	5
Parents/tuteurs légaux.....	5
Enseignement de l'intégrité intellectuelle	6
Pratiques communes de l'établissement	6
Bonnes pratiques	7
Mauvaise conduite.....	8
Mesures à prendre en cas d'infraction.....	9
Bibliographie.....	10
Annexes	11

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Développer la curiosité intellectuelle pour favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque élève en accordant une importance équivalente aux différents aspects de nos vies (intellectuel, physique et affectif) dans l'atteinte de notre bien-être personnel et de celui des autres pour contribuer à notre communauté.

La vision de l'École secondaire de Rivière-du-Loup est de favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque élève avec une équipe-école qui travaille dans le respect et l'engagement.

C'est dans cette vision que l'École secondaire de Rivière-du-Loup a développé une offre de différents parcours permettant aux élèves de développer leurs capacités, leurs intérêts et leurs passions en répondant aux besoins spécifiques de chacun.

Le parcours PEI encourage les élèves à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion et à comprendre que les autres, en pensant différemment, peuvent aussi avoir raison.

Énoncé de politique

L'intégrité intellectuelle consiste à reconnaître le travail d'autrui et à être l'auteur de ses travaux. Cette politique identifie les bonnes pratiques et identifie les sanctions lorsqu'elle n'est pas respectée.

But de l'intégrité intellectuelle

Le but de cette politique est d'identifier les bonnes pratiques en termes d'intégrité intellectuelle et d'énoncer clairement les sanctions à mettre en cas de non-respect.

L'intégrité intellectuelle à l'École secondaire de Rivière-du-Loup va au-delà du plagiat. Elle considère l'intégrité des travaux réalisés par les élèves, la reconnaissance du travail d'autrui et s'étend même jusqu'à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

- Les travaux remis sont le résultat de la création des élèves.
- Le travail d'autrui se doit d'être cité afin qu'il soit justement reconnu.
- La sensibilisation à l'utilisation de l'intelligence artificielle d'une manière éthique est une responsabilité liée à l'intégrité intellectuelle.

Droits et responsabilités

Établissement

Les droits et responsabilités de l'établissement incluent ceux de la coordination.

Droits

- Sanctionner les personnes qui ne respectent pas l'intégrité intellectuelle.

Responsabilités

- Veiller à ce que les enseignants respectent l'intégrité intellectuelle dans leur matériel pédagogique.
- Veiller à ce que la politique soit à jour et en cohérence avec le contexte.
- Informer les parents de la politique d'intégrité intellectuelle.

Enseignant(e)s

Droits

- Exiger aux élèves des travaux intègres.
- Choisir son matériel pédagogique.
- Utiliser l'intelligence artificielle de manière éthique.

Responsabilités

- Enseigner avec du matériel pédagogique qui respecte l'intégrité intellectuelle.
- Éduquer les élèves à l'importance et à la manière de citer le travail d'autrui.

Droits et responsabilités

Élèves

La sensibilisation et l'éducation des élèves à l'importance de l'intégrité intellectuelle est une priorité pour notre établissement.

Droits

- Utiliser des références adéquates pour réaliser leurs travaux.

Responsabilités

- Remettre à temps des travaux créés par lui-même.
- Citer ses sources selon les normes de l'école (écrites dans l'agenda ANNEXE 1)
- Demeurer discret quant au contenu des examens.
- Participer aux travaux d'équipe en respectant le principe d'équité.
- En 5^e secondaire, dans le cadre du projet personnel, l'élève doit être intègre lors de la rédaction de son rapport et faire référence à la réalité.

Parents/tuteurs légaux

La collaboration des parents/tuteurs avec l'école permet d'assurer une vigie vis-à-vis l'intégrité intellectuelle des travaux de leurs enfants.

Droits

- Être informés sur la politique de l'intégrité intellectuelle.
- Accompagner leur enfant dans la production de travaux.

Responsabilités

- Superviser (sans faire à la place de) les travaux de leurs enfants.
- Prendre connaissance de la politique d'intégrité intellectuelle.

Enseignement de l'intégrité intellectuelle

Pratiques communes de l'établissement

Le respect de l'intégrité intellectuelle est une priorité partagée par tous les enseignants lorsqu'ils demandent à leurs élèves de créer des travaux ou de réaliser des évaluations.

Les cinq principes sont : l'honnêteté, la confiance, l'équité, le respect et la responsabilité.

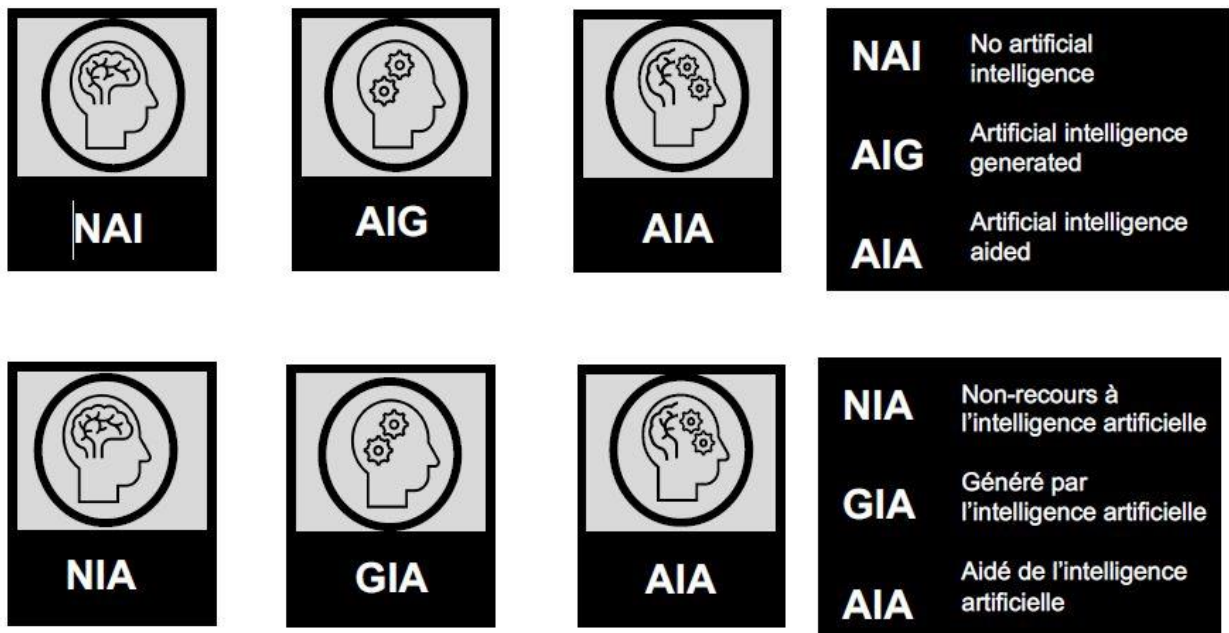
Les enseignants identifient systématiquement leurs sources d'informations pour faire preuve de jugement dans la détermination de la crédibilité et de la fiabilité des sources et du contenu.

- Les enseignants soulignent l'importance de citer le travail d'autrui selon les règles de l'agenda par souci d'honnêteté et d'équité.
- Les enseignants collaborent pour établir une progression dans la sensibilisation et les apprentissages relatifs à l'intégrité intellectuelle et l'enseignent.

Bonnes pratiques

L'enseignant présente les sources des informations présentées en classe. Il respecte le droit d'auteur dans l'utilisation du matériel pédagogique mit à sa disposition.

Les enseignants sont encouragés à utiliser les logos suivants pour identifier l'utilisation ou non de l'intelligence artificielle :



Source: Acronyms and Icons for a Transparent Use of AI (Peters, 2023)

Les enseignants utilisent et exigent des élèves des règles communes de méthodologies qui sont écrites dans l'agenda.

Les enseignants valorisent le respect de l'intégrité intellectuelle et interviennent en cas de mauvaise conduite.

Mauvaise conduite

Les fraude, le plagiat, la collusion et la reproduction d'un travail sont les mauvaises conduites générales associées à l'intégrité intellectuelle. Dans notre contexte scolaire, ceux-ci se déclinent dans le genre de situations décrites ci-bas.

- Utilisation de l'IA générative en situation d'évaluation (sauf dans des situations d'apprentissage spécifiques avec mention) ;
- Plagiat et reformulations non-citées ;
- Plagiat d'un élève sur un autre élève ;
- Divulgence d'information contenu dans des examens ;
- Faire faire son travail par un autre (élève, parent, etc.) ;
- Divulgence de données confidentielles ;

Mesures à prendre en cas d'infraction

Toute personne qui constate un manque d'intégrité intellectuelle se doit de le dénoncer, que ce soit un élève, un enseignant ou un membre de la direction pédagogique. Les sanctions suivantes seront appliquées :

- Application du code de vie de l'école. (ANNEXE 2)
- Si l'élève n'est pas intègre dans la démarche du projet personnel, les formulaires d'intégrité ne seront pas signés par son enseignant superviseur, il se voit ainsi perdre le droit à son DÉSI.

ANNEXE 1 | Règles de référencement de l'agenda

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES SELON LE TYPE DE DOCUMENT

Livre

NOM, Initiale du prénom. (Année). *Titre du livre*. Ville: Maison d'édition. Nombre de pages

Exemple : TREMBLAY, M. (1995). *La nuit des princes charmants*. Montréal: Leméac. 221 p.

S'il y a deux (2) auteurs

NOM AUTEUR 1, Initiale du prénom., & NOM AUTEUR 2, Initiale du prénom. (Année). *Titre du livre*. Ville: Maison d'édition. Nombre de pages.

Exemple : BÉRUBÉ, B., & POELLHUBER, B. (2005). *Un référentiel de compétences pédagogiques*. Montréal: Collège de Rosemont. 136 p.

S'il y a trois (3) auteurs ou plus

NOM AUTEUR 1, Initiale du prénom., et al. (Année). *Titre du livre*. Ville: Maison d'édition. Nombre de pages.

Exemple : LINTEAU, P.-A., et al. (1989). *Le Québec depuis 1930, tome II, Histoire du Québec contemporain* (éd. 2e). Montréal. 834 p.

Article de périodique

NOM, Initiale du prénom. Ou Entreprise Auteur. (Année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, Volume(Numéro), Pages de l'article.

Exemple : GIGUÈRE, S. (Année). Berlin 1936: les jeux de la propagande. *Bulletin d'histoire politique*, 11(3), pp. 142-151.

Entrevue

NOM DE LA PERSONNE INTERVIEWÉE, Initiale du prénom. (Année, Jour Mois). Titre de l'entrevue. (Initiale du prénom. Nom de l'intervieweur, Intervieweur) Ville.

Exemple : LANTHIER, T. (2006, 15 octobre). Entrevue avec la présidente du Rassemblement des citoyennes et des citoyens de Gaspé. (G. MOQUIN, Intervieweur) Gaspé.

Site internet

NOM DE L'AUTEUR, Initiale du prénom. (Année, Jour Mois). *Nom de la page web*. Récupéré sur Nom du site web: url

Exemple : LAPORTE, G. (2008, 12 janvier). *Les Patriotes de 1837 à 1838*. Récupéré sur Revue d'histoire de l'Amérique française: <http://cgi.cym.qc.ca/glaporte>

ANNEXE 2 | Règle concernant le plagiat

RÈGLES DE CONDUITE	MODALITÉS D'APPLICATION	SANCTIONS
7. PLAGIAT <i>Chaque élève doit se conformer aux règles de l'honnêteté et aux directives du test ou de l'épreuve qu'il doit passer et du travail à remettre.</i>	<i>L'enseignant fera un rapport écrit relatant ce qui s'est passé pour toute sorte de plagiat et le remettra à la direction.</i>	<i>Lors d'une session d'examen, l'élève devra quitter le local sur-le-champ et il aura automatiquement zéro.</i> <i>Lors d'examens ou de travaux en cours d'année, l'élève aura automatiquement zéro.</i>